

La Bourgogne dans l'Union Européenne



BROCHURE RÉGIONALE CONÇUE ET RÉALISÉE PAR LE BUREAU DE REPRÉSENTATION EN FRANCE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE.

Ont participé à la rédaction :

- Jean-Pierre Bove
- Franck de Bondt
- Didier Husson
- Jean-Louis Mathieu,
- Alain Mesplier

Sous la coordination de Marie-Thérèse Bartholomé, assistée de Valérie Lambert.

Nous remercions chaleureusement de leur coopération :

- La Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
- Le Conseil Régional de Bourgogne
- Au sein de la Préfecture de région Bourgogne, les représentants du Secrétariat Général aux Affaires Régionales
- La Direction Nationale de la Statistique du Commerce Extérieur (Toulouse)
- Les Délégations Régionales du Fonds Social Européen

CRÉDITS PHOTOS :

Couverture : Documentation Française/PSA, CCE/F. Roiter, CCE, Documentation française/D. Vienney, Euréka Slide/Gio, Direction des Routes/E. Bénard, CCE, CCE, CCE, SNCF, CCE, Documentation française/M. Breton

Brochure : p. 3 CCE, p. 6 dessin de L. Koechlin, p. 7 Direction des Routes/E. Benard, p. 11 Campagne, Campagne/Nathan, p. 12 Campagne, Campagne/Saustier, p. 13 Conseil régional, p. 14 Campagne, Campagne/Muriot.

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Editeur : OPOCE, Luxembourg, 1994

Bureau de Représentation en France de la Commission européenne,
288, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

SOMMAIRE

Les politiques régionales de l'Union européenne	2
La Bourgogne, région d'Europe	7
Le soutien de l'Union européenne	9
- La nouvelle donne des fonds structurels entre 1994-1999	
- Près de 500 millions de francs pour la Bourgogne depuis 1989-1993	
La participation aux autres politiques européennes	13
- Favoriser la formation des jeunes Européens	
- Mobiliser les entreprises aux enjeux européens	
Les perspectives pour 1994-1999	13
Glossaire	15
et adresses utiles	

Rassemblant douze Etats et plus de 340 millions d'habitants, l'Union européenne présente une grande diversité régionale, héritée de sa géographie et de son histoire. Multiples par leurs populations, leurs activités et leurs paysages, les régions d'Europe le sont également par leur niveau de développement. Cette diversité s'est accrue au fil des élargissements de la Communauté européenne, avec l'adhésion de pays au niveau de vie souvent inférieur.

Avec la perspective du marché intérieur européen puis de l'union économique et monétaire qui doit mener à la monnaie unique, la

Communauté européenne a décidé d'accroître ses efforts en faveur des régions qui connaissent des difficultés économiques et sociales en les aidant à rattraper leur retard de développement ou à surmonter des problèmes de conversion économique. A cet effet, **63 milliards d'écus** (1 écu = 6,66 francs) ont été mobilisés entre **1988 et 1993** pour les politiques régionales. Le soutien a été encore renforcé à la suite de la signature du Traité sur l'Union européenne qui a confirmé la priorité donnée à la politique de **cohésion économique et sociale**. Ainsi, **141 milliards d'écus** seront consacrés à cette politique entre **1994 et 1999**.

LA COHÉSION DE L'UNION

OBJECTIF MAJEUR DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

L'action de l'Union européenne, qui vise à corriger les déséquilibres régionaux, se concentre principalement sur trois objectifs :

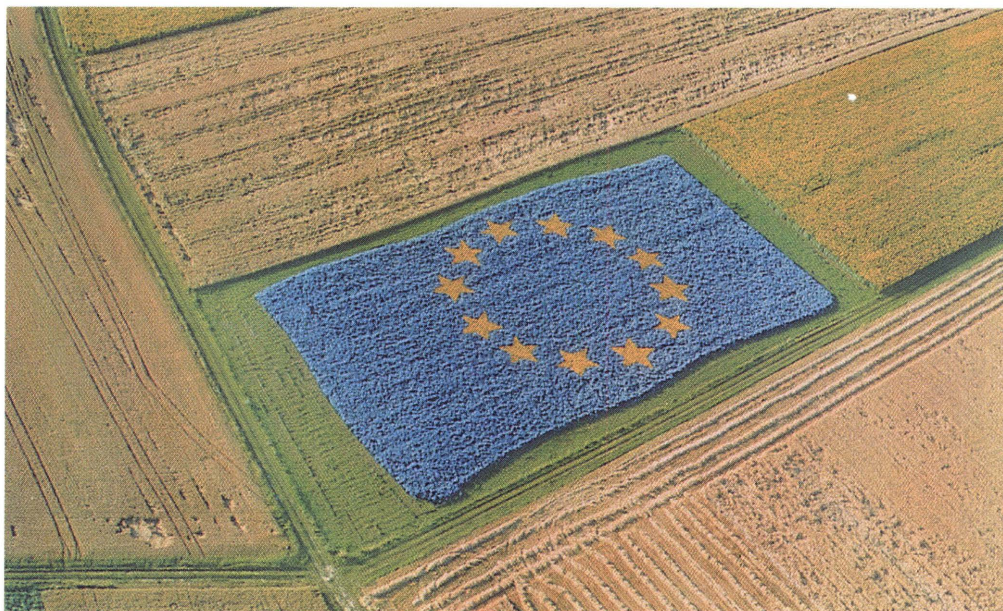
- ***l'aide aux régions en retard de développement (Objectif 1)*** représente un " investissement " de 96 milliards d'écus (1994-1999). Les régions concernées, qui regroupent 27% de la population de l'Union, sont surtout celles de la périphérie : les 2/3 de l'Espagne, l'Italie du Sud, la Grèce, le Portugal, l'Irlande et l'Irlande du Nord, les nouveaux Länder allemands. Pour la France, trois arrondissements du Hainaut (Nord), la Corse, les départements d'Outre-Mer bénéficient de plus de 15 milliards de francs.
- ***l'aide à la reconversion des régions touchées par le déclin industriel (Objectif 2)***. Ces régions, qui rassemblent près de 17% de la population de l'Union, recevront 15,3 milliards d'écus (1994-1999). Les territoires ou bassins des 19 régions françaises

concernées représentent 26% de la population nationale et bénéficient de quelque 12 milliards de francs pour la première phase de trois ans.

- ***l'aide à la préservation et au développement des zones rurales fragiles ou dépeuplées (Objectif 5b)*** s'élève à 6,3 milliards d'écus (1994-1999). Les régions bénéficiaires rassemblent 8% de la population de l'Union européenne et 17% de la population française. En France, 18 régions sont éligibles pour environ 15 milliards de francs.

Au total, près de la moitié du territoire de la France bénéficie d'aides communautaires au titre des trois objectifs cités. En outre, trois autres objectifs (3, 4 et 5a) sont applicables sur la totalité du territoire (cf tableau page 4). Globalement, la dotation des différentes politiques européennes régionales s'élève, en France, à plus de 100 milliards de francs de 1994 à 1999, auxquels s'ajoutent les contreparties financières nationales de l'Etat et des collectivités territoriales, soit au total près de 200 milliards de francs.

* Pour les chiffres cités dans ce document, la valeur de l'écu est de 6,6 francs



LES PROGRAMMES D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE

Pour appuyer l'effort de développement des régions, l'Union européenne dispose également de **programmes d'initiative communautaire (PIC)**. Ces programmes sont adoptés à l'initiative de la Commission européenne et viennent en appui de chacun de ces objectifs. Les PIC proposés pour la période 1994-1999 ont tous en commun d'œuvrer pour favoriser l'emploi, et cela par des biais différents tels l'innovation, la coopération, l'échange d'expérience. etc.

Ces programmes sont désormais regroupés autour de neuf domaines d'intervention :

- **la coopération entre régions transfrontalières** : INTERREG qui intègre REGEN (2,9 milliards d'écus),
- **l'aide aux régions périphériques** : REGIS ainsi que POSÉIDOM, POSÉICAN...(600 millions d'écus),

- **le développement rural** : LEADER (1,4 milliard d'écus),
- **la conversion des industries en difficulté ou en déclin** : KONVER pour l'armement, RETEX pour les zones textiles, RESIDER pour les zones sidérurgiques et RECHAR pour les bassins houillers (2,3 milliards d'écus).

Par ailleurs, quatre nouvelles initiatives ont été créées :

- **aide au secteur de la pêche et aux zones qui en dépendent** : PESCA (250 millions d'écus),
- **emploi et mutation industrielle** : ADAPT (1,4 milliard d'écus),
- **emploi et ressources humaines** : EMPLOYMENT intègrera NOW, HORIZON et YOUTHSTART pour l'emploi des jeunes (1,4 milliard d'écus),
- **aide aux quartiers défavorisés** : URBAN (600 millions d'écus),
- **amélioration de la compétitivité des entreprises** : PME (1 milliard d'écus).

Sont principalement concernées les régions éligibles aux objectifs 1, 2 et 5b avec une dotation européenne de **11,25 milliards d'écus pour 1994-1999**.

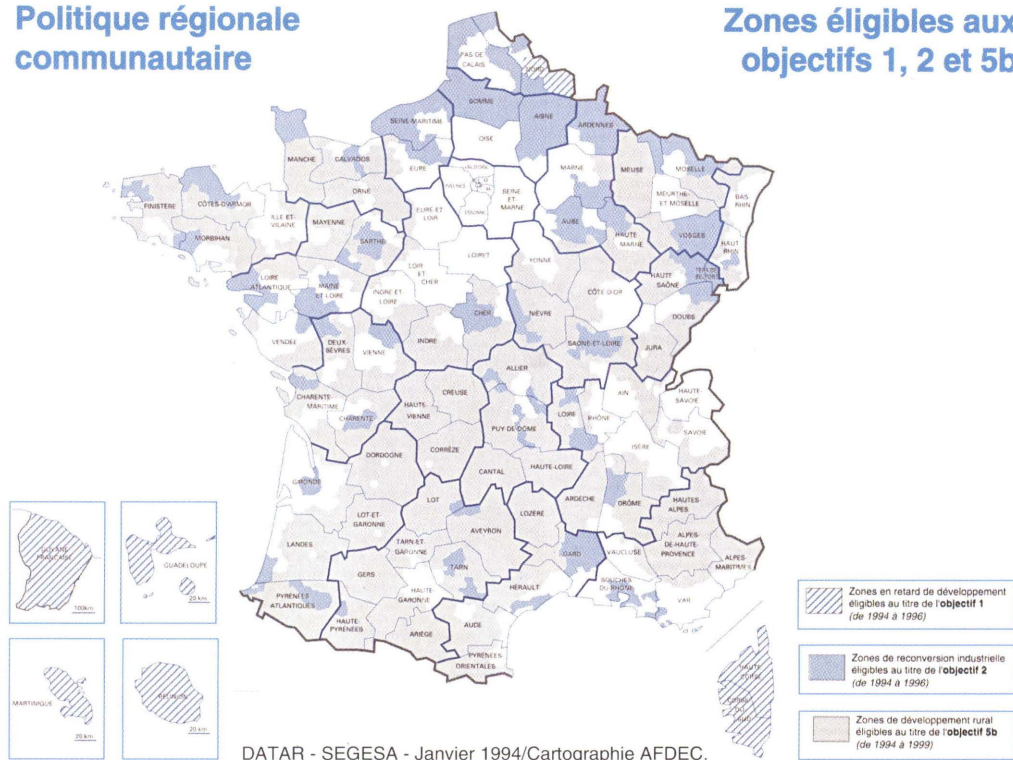
OBJECTIFS	MISSIONS	TERRITOIRES CONCERNES EN FRANCE	DOTATIONS FRANCE 1994 FSE, FEOGA, FEDER, IFOP	CRITÈRES D'INTERVENTION
Objectif 1	Développement et ajustement structurel des zones en retard de développement	Territoires du Hainault, de la Corse, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, de la Réunion	15 mds ff 2 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99	Régions avec PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire
Objectif 2	Reconversion des régions gravement affectées par le déclin industriel	Tout ou partie du territoire de 19 régions ¹	12 mds ff 25 % dotation globale FEDER, FSE 1994-96/1997-99	3 critères cumulatifs ³ taux de chômage élevé fort taux emploi industriel déclin emploi industriel
Objectif 3	chômage de longue durée et insertion professionnelle des jeunes et des personnes exposées à l'exclusion du marché du travail	Ensemble du territoire	20 mds ff FSE 1994-99	
Objectif 4	Adaptation des travailleurs aux mutations industrielles et à l'évolution des systèmes de production	Ensemble du territoire		
Objectif 5a	L'adaptation des structures agricoles dans le cadre de la politique agricole commune	Ensemble du territoire	11 mds ff FEOGA, IFOP 1994-99	
Objectif 5b	Développement et ajustement structurel des zones rurales	Tout ou partie du territoire de 18 régions ²	15 mds ff 36 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99	2 des 3 critères suivants : taux élevé emploi agricole bas revenu agricole faible densité population tendance au dépeuplement

1 Régions concernées par l'objectif 2 : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

2 Régions concernées par l'objectif 5b : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays de Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

3 l'ensemble de ces critères statistiques déterminant l'intervention des fonds structurels sont comparés à une moyenne communautaire.

4 FEDER, FEOGA, FSE, IFOP : voir glossaire.



DES ACTIONS MENÉES EN ÉTROITE CONCERTATION

Le Conseil de l'Union européenne (où siègent les représentants des Etats) a adopté en juillet 1993, en accord avec le Parlement européen, les règles qui régiront l'intervention des fonds structurels pour 1994-1999.

Les programmes de mise en oeuvre sont adoptés par la Commission européenne, pour les objectifs 1, 2 et 5b, en concertation avec les Etats membres et sur proposition de la préfecture de région et des collectivités. Leur réalisation est ensuite assurée par les Préfets de région, en partenariat avec les collectivités, les autorités nationales et la Commission.

Par ailleurs, grâce au Traité de Maastricht, les régions peuvent désormais se faire directement entendre par le biais du Comité des Régions, organe représentatif des collectivités territoriales composé de 189 membres.

LES PRINCIPES DE L'INTERVENTION

Les aides de la Communauté en faveur du développement régional interviennent en fonction de trois principes garants de la bonne utilisation des fonds :

- * La **subsidiarité** selon laquelle les responsabilités doivent être exercées au niveau le plus proche des réalités. Ainsi, les Etats et les régions identifient les besoins, définissent les plans de développement dont découleront les programmes financés par la Communauté européenne, puis les mettent en oeuvre.
- * Le **partenariat** signifie que les acteurs nationaux, régionaux et locaux participent à la préparation et à l'exécution des programmes et en surveillent le bon déroulement.
- * L'**additionnalité** veut que l'aide de la Communauté s'ajoute aux efforts financiers des Etats et des collectivités territoriales concernés, mais ne s'y substitue pas.

En fonction de ces principes, la Communauté intervient grâce à différents **instruments financiers** :

Les fonds structurels (33% du budget) représentent la contribution la plus importante de l'Union européenne à la réduction des disparités régionales :

- le **Fonds social européen** (FSE) soutient les aides à la formation et à l'emploi,
- le **Fonds européen de développement régional** (FEDER) participe au développement des économies régionales,
- le **Fonds européen d'orientation et de garantie agricole** (FEOGA) agit sur les aides au développement rural et agricole.

Par ailleurs, interviennent également :

- l'**Instrument financier d'orientation de la pêche** (IFOP), nouvellement créé, pour aider à compenser les effets des restructurations dans le secteur de la pêche (objectif 5a),
- le **Fonds de cohésion**, créé par le Traité de Maastricht et destiné aux pays économiquement les moins avancés de l'Union. Ses crédits s'élevaient à 15,1 milliards d'écus sur la période 1993-1999,
- les prêts de la **Banque européenne d'investissement** (BEI) et de la **Communauté économique du charbon et de l'acier** (CECA) complètent l'action de ces fonds.



TECHNOLOGIE, PME, ÉDUCATION, CULTURE, ENVIRONNEMENT... DES COOPÉRATIONS MULTIPLES

D'autres programmes et actions communautaires sont menés dans des domaines spécifiques et contribuent également au dynamisme des régions en favorisant la coopération et les échanges entre centres de recherche, universités, entreprises européennes et citoyens.

C'est ainsi que le quatrième programme-cadre en matière de **recherche et de développement technologique** a mis en place de nombreux programmes spécifiques, afin de multiplier les liens et les synergies entre les entreprises, les laboratoires et les universités, sur des projets technologiques d'avenir (Programmes RACE, SPRINT, THERMIE notamment).

Par ailleurs, des organismes-relais permettent aux **PME-PMI** d'identifier d'autres entreprises avec lesquelles elles pourront coopérer. Ainsi en 1993, 1 248 entreprises françaises ont fait appel au réseau BC-NET.

En matière d'**environnement**, le programme LIFE permet de financer des projets ambitieux et novateurs de protection de l'environnement.

Dans le domaine de l'**éducation**, le programme ERASMUS permet aux étudiants de poursuivre leurs études dans les universités d'autres Etats de l'Union. 13 319 étudiants français devaient bénéficier de ce programme en 1993-94.

De même, en 1992-1993, LINGUA a permis à près de 800 jeunes Français d'améliorer leur connaissance des langues européennes. Ils devaient être près de 1 300 en 1993-94.

Enfin, des actions de soutien aux projets **audiovisuels** (MEDIA), **musicaux et théâtraux** (KALEIDOSCOPE), ainsi que des aides à la **conservation du patrimoine architectural** ou à la **traduction d'oeuvres littéraires** permettent d'étendre l'action de l'Union à la plupart des domaines de la culture européenne.



Région à forte tradition culturelle, la Bourgogne a su, depuis longtemps, tirer profit de son riche terroir, en particulier de son vignoble prestigieux qui lui a donné une renommée mondiale. Au-delà de cette image, la Bourgogne est une région contrastée qui présente des caractéristiques géographiques et économiques fort variées.

Les quatre départements qui la composent (l'Yonne, la Côte-d'Or, la Saône-et-Loire et la Nièvre) sont riches en paysages d'une grande diversité ; en traversant la région, on passe ainsi des plateaux calcaires de l'Yonne aux zones rurales du Morvan, des bocages du Charolais aux plaines de la Saône et aux vignobles du Mâconnais. Située au cœur de l'Europe, la Bourgogne est traversée par un réseau dense de voies de communications fluviales, routières et ferroviaires, et constitue un véritable carrefour européen, terre d'accueil et de passage.

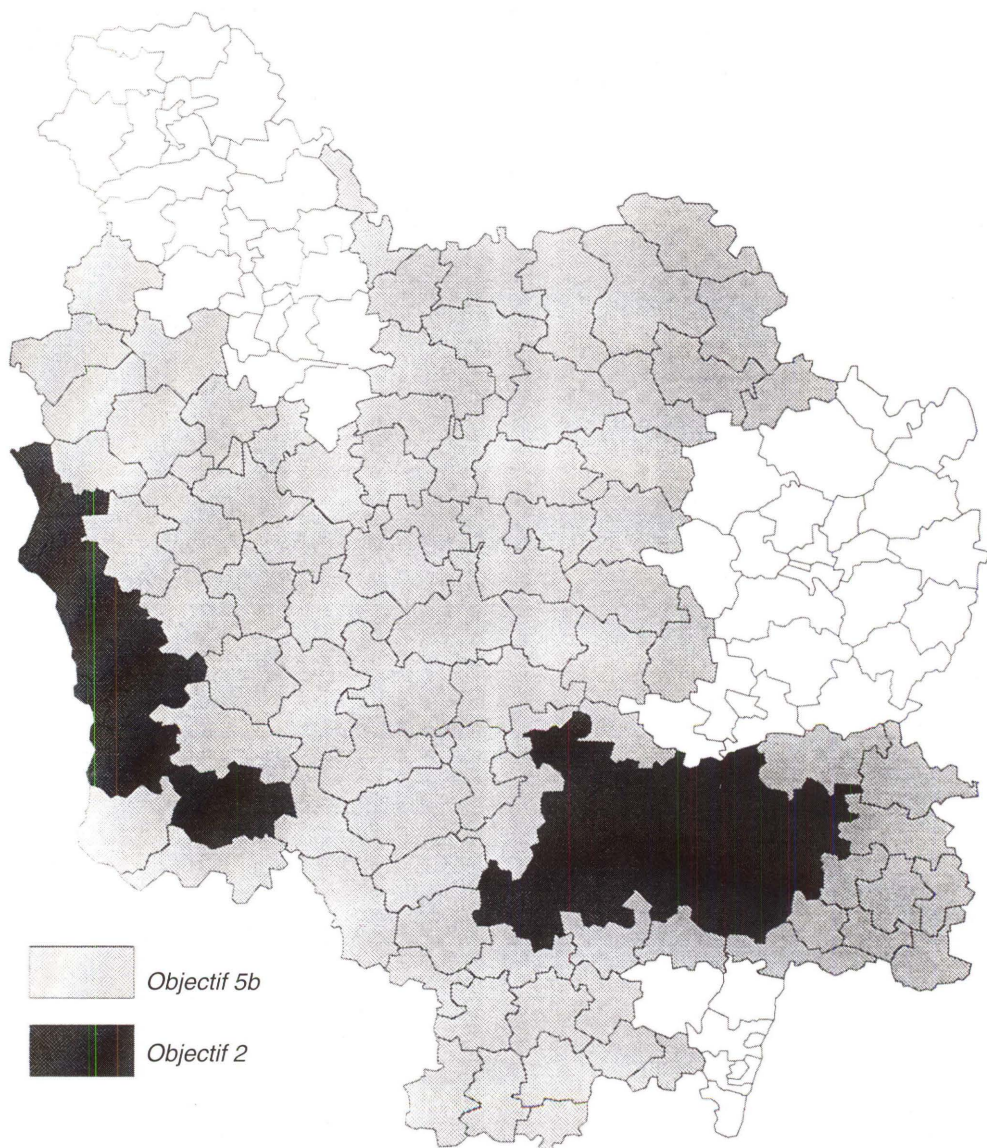
La région subit une double attractivité : parisienne au nord et lyonnaise au sud. Dès lors, malgré un bon réseau d'infrastructures, elle connaît de faibles taux de population et d'industrialisation.

Dijon, la capitale régionale, concentre, avec son agglomération, près de la moitié de la population de la Côte d'Or dont les activités s'orientent essentiellement vers les services et la viticulture. A l'inverse, les grandes zones rurales du Morvan, très faiblement peuplées, font de la Nièvre le département le plus fragile de la région.

Avec un taux de chômage proche de la moyenne nationale, la Bourgogne est touchée par la crise dans un certain nombre de zones des quatre départements et plus particulièrement dans la région de Chalon-sur-Saône, Le Creusot et Montceau-les-Mines. Plusieurs facteurs handicapent son développement, ce qui aboutit à l'exode des jeunes en direction de Paris ou de Lyon et à une carence d'emplois qualifiés. En outre, les centres de décision de la grande majorité des entreprises bourguignonnes se situent en dehors de la région. L'industrie, principalement implantée en Saône-et-Loire, représente, quant à elle, 25% des emplois régionaux. Elle est dominée par la métallurgie, la chimie et la construction électrique et mécanique. Au cours des dernières années, le secteur industriel a été marqué par la crise économique et a connu de nombreuses pertes d'emplois et

REGION BOURGOGNE

ZONES ELIGIBLES AUX OBJECTIFS 2 et 5b (1994-1999)



Source : Conseil Régional de la région Bourgogne

d'activités, fragilisant ainsi fortement les zones les plus industrialisées.

La Bourgogne reste, par ailleurs, une terre agricole dominée essentiellement par les céréales, l'élevage des bovins (charolais) et le vignoble. Ce secteur occupe 8% des emplois et 42% de la population régionale est située dans des communes rurales.

Le monde rural et agricole bourguignon doit pourtant relever un double défi : s'adapter aux nouveaux impératifs économiques mondiaux, à travers la réforme de la politique agricole

commune, et enrayer l'exode démographique des zones rurales.

La variété de ces difficultés implique des réponses appropriées ; c'est pourquoi l'Union européenne intervient, en Bourgogne, par le biais des politiques régionales communautaires, au moyen de programmes différenciés orientés aussi bien vers les zones rurales les plus fragiles que vers celles en reconversion industrielle. Ces programmes participent ainsi à la redynamisation de la région en complémentarité de l'action publique nationale et régionale.

LE SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE

■ LA NOUVELLE DONNE DES FONDS STRUCTURELS ENTRE 1994-1999

Pour la prochaine phase des fonds structurels, la Bourgogne dispose d'une extension importante des zones bénéficiaires. En effet, une grande partie de l'ouest de la Côte-d'Or, plusieurs cantons du sud de l'Yonne et de la Saône-et-Loire ainsi qu'une partie de la Nièvre sont à présent classés dans l'objectif 5b. Parallèlement, à l'ouest de la Nièvre, le Val-de-Loire bénéficie désormais de l'objectif 2. En raison de sa fragilité rurale et de ses difficultés de reconversion, la Nièvre est ainsi totalement couverte par l'un ou l'autre des objectifs. Au total, 874 380 personnes sont concernées par les programmes 2 et 5b dans la région.

Les critères statistiques qui ont servi de base à la définition des zonages ont pris en compte, notamment, la part de l'emploi agricole dans l'emploi total, la tendance au dépeuplement des zones rurales et l'augmentation des taux de chômage dans les zones en déclin industriel. Dès lors, cet accroissement significatif des zones aidées par l'Union européenne met en évidence la persistance et l'aggravation des difficultés de l'économie régionale.

La Bourgogne bénéficie, sur ces zones fragiles, de financements considérables pour les 6 années à venir. Elle disposait de près de 500 millions de francs sur 5 ans et compte désormais plus d'un milliard de francs sur 6 ans, soit près du double de la période précédente, auquel il faudra ajouter la deuxième dotation prévue pour la phase 1997-1999 de l'objectif 2.

VARIATIONS DES DOTATIONS DES FONDS STRUCTURELS EN BOURGOGNE*		
(en millions de Francs)		
PROGRAMME	DOTATION CEE 1989-1993	DOTATION CEE 1994-1999**
OBJECTIF 5b	300	743
OBJECTIF 2	177 (1 ^{ère} /2 ^{ème} phase)	326 (1 ^{ère} phase)
TOTAL 2 + 5b	477	1 069

*Dotations initiales

**Non compris les PIC et l'objectif 2 seconde phase

Ces financements constituent la base des programmes prévoyant l'intervention des fonds structurels dans la région sur chacun des objectifs 2 et 5b. Ils s'enrichissent des crédits prévus au contrat de plan "Etat-Région". La Communauté, l'Etat et les Collectivités sont ainsi associés à la relance et au redéveloppement des zones fragiles, afin de provoquer un réel effet de levier sur l'économie régionale.

La stratégie de développement des grands programmes communautaires en Bourgogne s'inscrit dans la continuité de celle établie par l'Etat et la Région au sein de ce contrat de plan. L'action communautaire se veut, en

effet, complémentaire et additionnelle de l'action publique nationale et locale. Les futurs programmes seront préparés par la Préfecture de région en partenariat avec les collectivités territoriales. Ils seront ensuite adoptés par la Commission européenne, puis mis en oeuvre et gérés au niveau régional.

■ PRES DE 500 MILLIONS DE FRANCS DES FONDS STRUCTURELS POUR LA BOURGOGNE DEPUIS 1989

Sur les cinq dernières années, différentes actions d'aide aux territoires en difficulté ont été mises en oeuvre en Bourgogne à travers 7 programmes et en fonction d'un zonage pré-défini.

FINANCEMENTS PUBLICS PRÉVUS DANS LES PRINCIPAUX PROGRAMMES DES FONDS STRUCTURELS 1989-1993				
PROGRAMME	CEE	ÉTAT/COLLECTIVITÉS	PRÊT CECA	TOTAL
OBJECTIF 5b	300	493	0	793
OBJECTIF 2	177	268	170	615
RECHAR	18	17	6	41
TOTAL	495	778	176	1 449

En millions de francs avec 1 écu = 6,6 francs

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT RURAL

Le programme opérationnel **objectif 5b**, destiné à développer les zones rurales fragiles, représente, à lui seul, plus de 6% des ressources nationales de cet objectif et a concerné une population de 351 000 habitants. Avec, à l'origine, près de 800 millions de francs de crédits publics, dont 300 millions répartis entre les trois fonds structurels, il est aussi le plus important programme européen de la région. Il est composé de quatre axes principaux d'interventions :

- l'axe "**développement et diversification agricole**" regroupe plusieurs actions parmi

lesquelles l'amélioration des infrastructures rurales, la restructuration des exploitations agricoles et la valorisation des atouts forestiers. Plus de 3 600 exploitations agricoles ont été remembrées et 24 opérations de curage et d'aménagement de cours d'eau ont été réalisées. La forêt a également bénéficié de ces mesures : 1 130 hectares de feuillus et 2 020 hectares de résineux ont été plantés et 206 kilomètres de pistes forestières ont été créés. 2 131 exploitations agricoles ont également reçu une aide du FEOGA.

- l'axe "**artisanat, industrie et services**" propose aux entreprises des actions d'aide aux

investissements et de restructuration du commerce et de l'artisanat. L'objectif 5b a permis, par exemple, de créer un pôle d'animation et de conseil auprès des entreprises industrielles du Charolais appelé "Charolais développement". Au total, 159 entreprises ont bénéficié d'une aide du FEDER.

- l'axe "**aide au tourisme**" a permis, notamment, la restauration ou la création d'hébergements (5 000 lits) et l'équipement des canaux de la région tout en favorisant l'agrotourisme et le tourisme de nature. L'objectif 5b a ainsi financé l'achat de bateaux de plaisance affectés à la navigation, la restauration et certains équipements du canal du Nivernais (port des Poujats à Baye dans la Nièvre) et du canal du centre (port de plaisance de Digoin), la création d'un village-vacances à Saint-Aignan et celle d'un éco-musée à Pierre de Bresse.



Canal du Nivernais

- l'axe "**ressources humaines**" a mis en place, dans les secteurs agricole, forestier et touristique, des actions de formation qui ont bénéficié à près de 4 000 personnes sur la période 1991-1992.

Les actions en faveur du monde rural, développées dans le programme objectif 5b, sont complétées par deux programmes **LEADER** (PIC), consacrés au développement local sur les zones du Bazois, à l'est du Nivernais, et dans l'Yonne, sur les zones de la Puisaye, de l'Avallonnais et du Tonnerrois. Dotés de 9,2 millions de francs pour les trois fonds structurels, ils ont contribué, par exemple, à la réalisation d'une pépinière d'entreprise à Tonnerre, à la création d'un comité de développement touristique de l'Avallonnais, aux actions de formation au développement local et à la rénovation de l'hébergement touristique de ces zones.

RECONVERTIR LES ZONES EN DÉCLIN INDUSTRIEL

Le programme opérationnel **objectif 2** a été lancé sur deux phases consécutives de 1989 à 1991 et de 1992 à 1993. Moins doté financièrement que le programme objectif 5b, puisqu'il ne représente que 2,5% de l'enveloppe nationale de l'objectif, il bénéficie néanmoins de 177 millions de francs de fonds européens et de 268 millions de francs de fonds nationaux et régionaux répartis sur la zone le Creusot, Montceau-les-Mines et Chalons-sur-Saône. Dans la perspective de reconversion de ces zones touchées par le déclin industriel, le programme est constitué de 3 grands axes de développement :

- l'axe "**amélioration de l'attractivité de la zone**" a financé, notamment, l'aménagement des friches industrielles de la Plaine des Riaux au Creusot, l'équipement d'un IUT, une bibliothèque universitaire et la création ou l'équipement de 9 zones d'activités.
- l'axe "**développement du tissu économique**" a permis, en particulier, à plus de 60 entreprises de bénéficier de mesures d'aide au conseil entre 1992 et 1993.
- l'axe "**développement de la formation professionnelle**", surtout orienté vers les nouvelles technologies et les actions d'accompagnement, a notamment permis l'aménagement et l'équipement des locaux du Centre AFPA de Montceau-les-Mines.



Ce centre offre, dans les domaines de la mécanique, des réseaux de communication et de la maintenance de systèmes automatisés, des formations nouvelles qui ont déjà bénéficié à 4 400 personnes.

Le programme **RECHAR** (PIC) vient en appui du programme objectif 2, avec 14 millions de francs du FEDER et du FSE, afin de poursuivre et d'accélérer la reconversion de la zone charbonnière du bassin d'emploi de Montceau-les-Mines. Il a été doté, sur la période 1990-1993, de 35 millions de francs au total, concentrés sur la requalification de l'environnement industriel et urbain et la formation professionnelle.

L'APPORT DES INITIATIVES COMMUNAUTAIRES

Les autres programmes d'initiative communautaire de la région ont principalement pour objectif de développer des actions en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle, avec une contribution du FSE supérieure à 13 millions de francs.

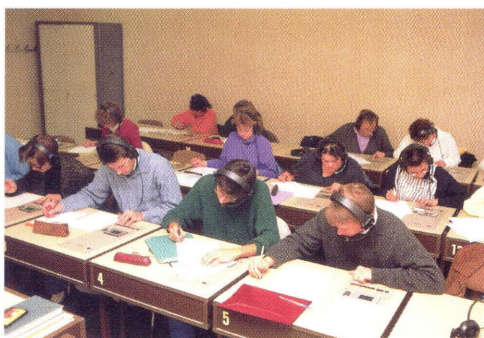
- Le programme **NOW**, qui favorise l'insertion professionnelle des femmes, a financé de nombreuses actions parmi lesquelles le projet "Paysage" (Parents associés de l'Yonne) visant à développer des formations de qualification aux métiers de la petite enfance, en liaison avec une association portugaise et grâce à une subvention du FSE de plus d'un million de francs.
- De même, dans le cadre du PIC **HORIZON**, qui aide à l'insertion professionnelle des handicapés, un projet franco-espagnol se propose d'insérer et de qualifier les personnes en difficulté dans les métiers de la métallurgie et de la chaudronnerie, avec un soutien de 500 000 francs du FSE.
- Enfin, le PIC **EUROFORM**, destiné à promouvoir les nouvelles qualifications, a financé la "maison de l'insertion" à Auxerre, qui a pour mission de faciliter l'accès des chômeurs et des personnes menacées de chômage aux emplois et aux formations correspondant aux nouveaux besoins des entreprises.

LA PARTICIPATION AUX AUTRES POLITIQUES EUROPÉENNES

Parallèlement aux actions régionales financées par les fonds structurels, certaines politiques communautaires viennent renforcer les liens qui unissent les citoyens européens et les aider à tirer parti des multiples opportunités que leur offre l'Union européenne. Pour accompagner chaque politique, la Commission européenne a ainsi mis en place des programmes d'action communautaire qui interviennent sur l'ensemble du territoire national.

En Bourgogne, l'Union européenne finance des actions de coopération entre les collectivités, les entreprises et les universités européennes, qui contribuent à développer la solidarité entre les régions, les villes et leurs habitants.

■ FAVORISER LA FORMATION DES JEUNES



Le programme **ERASMUS**, qui offre aux étudiants la possibilité de fréquenter des établissements d'autres pays de la Communauté européenne, a financé une partie des études

de 130 étudiants bourguignons en dehors de leur pays d'origine. De même, l'action **Jean Monnet**, destinée à favoriser l'enseignement sur l'intégration européenne à l'université, a financé un cours permanent d'économie intitulé "Intégration monétaire et financière européenne" à l'Université de Dijon.

De plus, le programme **LINGUA**, qui a pour but de promouvoir la connaissance des langues étrangères de la Communauté, a financé, depuis 1992, les stages de 58 étudiants de Bourgogne dans un autre pays membre.

■ MOBILISER LES ENTREPRISES AUX ENJEUX EUROPEENS

Dans le domaine de la recherche et des technologies, la Communauté européenne a apporté une aide de 20 millions de francs à 19 projets, dont celui de l'Ecole Nationale des Arts et Métiers de Cluny.

Le programme **THERMIE** a permis, quant à lui, de réaliser, pour un montant de 5,5 millions de francs, deux opérations d'intérêt communautaire, dont la construction de stabilisateurs de forage à diamètre variable destinés aux puits de Mer du Nord.

Ces différentes actions, certes moins dotées financièrement que les programmes des politiques régionales, ont néanmoins une importance considérable pour la réalisation de la cohésion économique et sociale, dans la mesure où elles renforcent les coopérations et les synergies entre acteurs européens.

LES PERSPECTIVES POUR 1994-1999

Les programmes des politiques régionales communautaires seront reconduits pour la plupart sur la prochaine période 1994-1999, avec une application territoriale étendue et

des crédits plus importants. Ils seront établis en partenariat entre la Communauté, l'Etat et les Collectivités, après un bilan socio-économique de la zone, l'évaluation de l'impact des

actions engagées sur la période précédente et la définition d'une stratégie adaptée à la nouvelle conjoncture.

De nombreuses perspectives s'ouvrent donc pour l'ensemble des acteurs régionaux qui trouveront, dans chaque programme, des soutiens adaptés à la réalisation de leur projet de développement.



Cluny

Dans l'optique de la cohésion économique et sociale européenne, indispensable à la réalisation de l'Union économique et monétaire, l'ensemble du dispositif de soutien régional doit permettre de maintenir et de créer des emplois,

d'enrayer la désertification des campagnes et de relancer l'économie bourguignonne.

“Cette Europe, pour qu'elle soit efficace, vivante et plus démocratique, devra non seulement unir des peuples et associer des Etats-nations, mais aussi faire participer davantage les régions à la vie communautaire.”

Jacques Delors

GLOSSAIRE

- ADAPT** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi, de l'adaptation de la main-d'œuvre industrielle et de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.
- BC-NET** : Réseau européen de coopération et de rapprochement entre entreprises.
- BEI** : Banque Européenne d'Investissement.
- BRE** : Bureau de Rapprochement des Entreprises.
- BRITE-EURAM** : Recherche européenne sur les matériaux avancés.
- COMETT** : Programme d'action communautaire d'éducation et de formation en matière de technologie.
- COMMISSION DES VILLES** : Réseau de coopération interrégionale qui vise à l'échange d'expériences menées dans les secteurs urbains en difficulté.
- DRIVE** : Infrastructure routière spécifique à la sécurité des véhicules en Europe.
- DIONYSOS** : Action de coopération interrégionale qui vise à transmettre aux régions défavorisées le savoir-faire acquis dans des régions plus avantagées dans le domaine de la viticulture.
- EMPLOYMENT** : Programme d'initiative communautaire qui regroupe NOW, HORIZON et YOUTHSTART.
- ENVIREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'environnement régional.
- ERASMUS** : Programme en faveur de la mobilité des étudiants.
- ESPRIT** : Programme européen de recherche en faveur des technologies de l'information.
- EURISLE** : Réseau de coopération interrégionale qui apporte un outil d'aide à l'insertion adaptée à l'insularité.
- EUROFORM** : Programme d'initiative communautaire concernant les nouvelles qualifications et opportunités d'emploi dans le cadre du marché unique.
- EUROPARTENARIAT** : Programme destiné à encourager les entreprises à créer des partenariats avec des PME d'autres régions de la Communauté européenne.
- FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional.
- FEOGA** : Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole.
- FONDS STRUCTURELS** : Ils regroupent le FEDER, le FEOGA, le FSE. Ces fonds ont pour mission de réduire les disparités entre régions européennes.
- FORCE** : Programme d'initiative communautaire pour le développement de la formation continue.
- FSE** : Fonds Social Européen.
- HORIZON** : Programme d'initiative communautaire concernant les personnes handicapées ou défavorisées.
- IDEE** : Réseau de coopération interrégionale qui a pour vocation de développer les structures d'insertion professionnelles.
- IFOP** : Instrument Financier d'Orientation de la Pêche.
- INTERREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur des zones frontalières.
- KONVER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie d'armement.
- LEADER** : Programme d'initiative communautaire de liaison entre actions de développement rural.
- LIFE** : Instrument Financier pour l'Environnement.
- LINGUA** : Programme pour la promotion et la connaissance des langues étrangères.
- NOW** : Programme d'initiative communautaire pour l'égalité des chances entre femmes et hommes.
- PESCA** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la pêche et de la reconversion des zones qui en dépendent.
- PETRA** : Programme en faveur des jeunes travailleurs.
- PIC** : Programme d'Initiative Communautaire.
- PIM** : Programme Intégré Méditerranéen.
- PME** : Programme d'initiative communautaire destiné à améliorer la compétitivité des entreprises, surtout dans les régions en retard de développement.
- POSEIDOM** : Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des DOM.
- PRISMA** : Programme d'initiative communautaire concernant la préparation des entreprises au marché unique.
- RACE** : Recherche et développement sur les technologies de pointe dans le domaine des télécommunications en Europe.
- RECHAR** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des bassins charbonniers.
- REGIS** : Programme d'initiative communautaire en faveur des régions ultra-périphériques.
- RENAVAL** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones de chantiers navals.
- RESIDER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones sidérurgiques.
- RETEX** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie textile.
- STRIDE** : Programme d'initiative communautaire pour la recherche et l'innovation technologique en Europe.
- TELEMATIQUE** : Programme d'initiative communautaire concernant l'accès aux services avancés de télécommunications.
- TEMPUS** : Programme de mobilité pour l'enseignement supérieur.
- THERMIE** : Programme en faveur des technologies européennes pour la maîtrise de l'énergie.
- URBAN** : Programme d'initiative communautaire destiné à faciliter la réinsertion des personnes exclues ou marginalisées et à améliorer le cadre de vie dans les quartiers défavorisés des villes.
- YOUTHSTART** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi des jeunes.

A DRESSES UTILES

Conseil régional de Bourgogne

17, boulevard de la Trémouille
21035 Dijon Cedex
Tél : (16) 80 44 33 00
Fax : (16) 80 44 33 30

Préfecture de région de Bourgogne

Secrétariat Général aux Affaires Régionales
53, rue de la Préfecture
21041 Dijon Cedex
Tél : (16) 80 44 64 00
Fax : (16) 80 30 66 93

Centre d'Information Jeunesse

22, rue Audra
21000 Dijon
Tél : (16) 80 30 35 56
Fax : (16) 80 30 54 12

Euro Info Centre

Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Bourgogne
68, rue de Chevreul
BP 209
21006 Dijon Cedex
Tél : (16) 80 63 52 63
Fax : (16) 80 63 52 53

Correspondant BC-NET

Mme Maddy Guy
Euro Info Centre
(Mêmes coordonnées)

Correspondant BRE

M. Denis Pleux
Euro Info Centre
(Mêmes coordonnées)

Sources d'Europe

Centre d'information sur l'Europe

Le socle de la Grande Arche
92054 Paris La Défense
Tél : (1) 41 25 12 12
Fax : (1) 41 25 12 13

- **Aides aux régions,**
- **Livre Blanc "pour la croissance, la compétitivité et l'emploi,"**
- **Union Economique et Monétaire,**
- **Politique Agricole Commune,**
- **Environnement et énergie...**



CHAQUE SEMAINE,
 PRENEZ CONNAISSANCE
 DES DERNIERS DEVELOPPEMENTS
 DE L'ACTUALITE COMMUNAUTAIRE

à travers "l'Evénement, le dossier spécial, les initiatives ..."



COMMISSION
 EUROPEENNE

Représentation en France

288, boulevard Saint Germain 75007 Paris
 Tel : (1) 40 63 38 00
 Fax : (1) 45 56 94 18

Abonnements : 600 F pour 1 an
 (300 F étudiants) à libeller à l'ordre de :
Agence Liaisons - CEE

228, rue du Faubourg Saint-Martin,
 75481 Paris cedex 10
 Tel : (1) 40 38 08 20
 Fax : (1) 42 05 41 34